



Changement de titre de propriété pendant la période d'indivisibil

Par **Tanoh**, le **03/09/2012** à **16:43**

Bonjour,

Mon époux et moi souhaitons divorcer par consentement mutuel et possédons un bien en commun.

Si nous choisissons l'indivisibilité, est-il possible durant cette période, d'un commun accord, de modifier le titre de propriété du bien et n'y laisser qu'un seul propriétaire?

Il s'agirait d'une cession de parts et non d'un rachat. Est-ce possible?

Merci

Par **amajuris**, le **03/09/2012** à **17:23**

bjr,

en fait un indivisaire veut vendre sa part à l'autre.

en conséquence il faut passer par un notaire avec des émoluments à lui payer et des droits de mutations à payer à l'administration fiscale.

cdt